

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

158665

Déclaration de Maladie : N° S19- 0007662

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9390

Société : RAI

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HAFIDHIA SATI Date de naissance : 31 - 01 - 1965

Adresse : GHIM, INNEKE, Apt 12 PRESTIGE CULFA LISIMA

Tél. : 06 11 89 2093 Total des frais engagés : 12570 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. MOUSSAOUI Karima
Spécialiste des Maladies et
Chirurgie des Yeux
237, Bd Abou Chaoib Doukkali Etq.,
Sidi Maârouf 4 Casa - Tél: 0522 878 87
INPE: 091114546

Date de consultation : 25/03/2023

Nom et prénom du malade : Nourchouadi Inouye Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Vice de reproduction

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 12/04/2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/03/2021	C	25000		Dr. MOUSSAOUI Kamel Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux Bou Chiaib Dokkali te. El Aïde Tunisie 10022 32 66 12

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
PUR OPTIC Opticien Optométriste IKRAM GHOUMAR Marijane Hay Hassani Boutique B10 Casablanca - ICE:002043933000019 INPE:095021762	2023-03-25	2	0	0	0	1000.00 DT

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412 21433552 00000000 00000000 D —————— 00000000 00000000 35533411 11433553	G	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Cataracte (Phacoémulsification)

Chirurgie des voies Lacrymales

Lentilles de contact-Strabisme

Angiographie - Laser

جلاة بالليزر جراحة مسالك الدموع

العدسات اللاصقة - الليزر

راديو الشبكة - طب حول

Casablanca, le 25/03/2023 الدار البيضاء؛ في:

Moussaoui Karima

PUR OPTIC
Opticien Optométriste
IKRAM GHOUMAR
Mariane Hay Hassan
Casablanca - ICE: 002043933000019
INPE: 095021762

35,70

Tobrex eye drops

35,70

pris 3,25

1 - 26-1-



Allexy 4% polox

Dr. MOUSSAOUI Karima
Spécialiste des Maladies
et Chirurgie Oculaire
231 Bd. Abou Chouaib Doukkali
Rue 15
Casablanca - Tel: 05.22.82.68.12
181.05.22.82.68.12

شدي معروفة بالربيع (الزنقة 15) الرقم 237 شارع ابو شعيب الدكالي الطابق الأول
237, Bd - Abou Chouaib Doukkali - 1 Etage sidi m'darouf IV (Rue 15)

الدار البيضاء - الهاتف ; 05.22.82.68.12

IF : 45304040 -ICE : 00184490000013 - INPE : 091114546

PHARMACIE LA VAILLER
Dr. MOUSSAOUI Karima
Opticien Optométriste
Casablanca - Tel: 05.22.82.68.12
ICP: 092052046000037

6 118001 070596

Laboratoires Sothema Bouskoura

Tobradex® 0,3/0,1% collyre en suspension, 5 ml

AMM N°: 524/ 18 DMP/ 21/ NTO

Boîte de 1 flacon.

PPV: 35,70 DH

406836 MA



Facture

Facture N° :
1050
Date :
2023-03-25
Client :
MARCHOUDI
IMANE

PURE OPTIC

Tel:

VS	SPH	CVT	AVF	ADD
VLD	-3.25	-0.25	175	
VLG	-2.00	-1.00	180	

N°	Désignation	Qte	PUTTC	MT
1	ORG 1.56 CLEAR HMC+EMI	1	250.00	250.00
2	ORG 1.56 CLEAR HMC+EMI	1	250.00	250.00
3	MONTURE	1	500.00	500.00

TVA	20%	Total TVA	166.67
Total HT	833.33	Net à payer	1000.00

Arrêtée la présente facture à la somme :

mille Dirhams

Mode de paiement : ESPECE

PURE OPTIC --- opticmanagerpro@gmail.com
 IF: 26112536 - ICE: 002043033000019 - RC:411909 - TP:36092177- INPE:095021762 - CNSS:1138316

PUR OPTIC
 Opticien Optométriste
 IKRAM GHOUARI
 Marjane Hay Hassani Boutique B10
 Casablanca - ICE:002043933000019
 INPE:095021762